



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

19 JUIN 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge



24097313

N° d'entreprise : 0808 448 181

Nom

(en entier) : Vinci Finance International

(en abrégé) :

Forme légale : SA

Adresse complète du siège : Avenue Louise 143/4, Bruxelles 1050

Objet de l'acte : Nominations

Le 24 avril 2024, les réunions suivantes se sont tenues :

(1) Le Conseil d'administration désigne M. Jacques Ninnane, administrateur, comme Président du Conseil d'administration, à la suite du décès de M. Bernard Huvelin, ancien Président du Conseil d'administration.

(2) L'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires décide de nommer pour une durée de cinq ans, M. Luc Penninckx, en qualité d'administrateur, dès lors que le mandat d'administrateur de M. Bernard Huvelin arrivait normalement à échéance à l'issue de cette assemblée générale.

L'Assemblée décide de donner mandat à M. Olivier Querinjean et/ou tout autre avocat du cabinet CMS Debacker dont les bureaux sont situés à 1170 Bruxelles, 178 Chaussée de la Hulpe, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. À cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Olivier Querinjean
Avocat-mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 28/06/2024 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).